

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Cyril Stehlin, Patrick Lhermitte

Excusée : Alexandre Ulsas qui a donné pouvoir à Pierre Vallat

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 19h 10

Ordre du jour

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 25 juin 2019
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 25 juin 2019
- 3, Point sur la rentrée scolaire
- 4, Délibération à prendre concernant les coupes forestières 2019/2020
- 5, Point sur les travaux envisageables pour 2020
- 6, Subvention au titre du partenariat avec le département (dossier à rendre avant le 15/10)
- 7, Point sur les subventions encaissées en 2019
- 8, Situation de la trésorerie de la commune
- 9, Point sur le dossier de défense au sujet du fossé des trous de marne
- 10, Plan Prévention Risques Inondation, réponses de la DDT
- 11, Dossier fondation du patrimoine pour le bâtiment Eglise.
- 12, Offre d'achat groupé du SDIS pour des défibrillateurs
- 13, Subvention 2019 pour l'association Vivre Ensemble
- 14, Cérémonie du souvenir du 11 novembre et 75ème anniversaire de la libération.
- 15, Lancement de l'opération brioche de l'Adapei
- 16, Questions diverses

1, Adoption du compte rendu de la réunion du 25 juin 2019

Une erreur a été rectifiée, Marie Noëlle Michaud n'avait pas été indiquée présente.

Le CR est adopté à l'unanimité

2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 25 juin 2019

Cet été bien occupé s'est passé sans anicroche. La devise républicaine a été fixée sur la mairie début juillet, les arrosages de fleurs ont été assurés, la facture du gravillonnage est conforme à ce que nous attendions, des aides attendues ont été versées.

Les fêtes traditionnelles de juillet ont eu un retentissement certain et apprécié en particulier par les familles. En matière de sécurité, la préfète a aidé la commune en envoyant la force sentinelle. L'inauguration de « l'Auberge du Canal » a été un évènement fort et met en valeur notre commune. Seule préoccupation, la taxe de voirie : nous devons la revoir pour nous conformer au nouveau seuil de recouvrement. Nous en avons profité pour mettre les bases à jour en consultation avec les propriétaires. Vu les retours, l'application de cette taxe sur les biens en indivision est compliquée, les changements de propriétaire n'apparaissent pas toujours sur le cadastre et un bug informatique suite à la mise à jour du système d'exploitation le cadastre a eu des conséquences inattendues. La secrétaire effectuera les rectifications nécessaires.

Inauguration de l'Auberge du Canal le samedi 31 Août 2019 – Mot du Maire

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune pour cette inauguration chère au cœur de tous et tout particulièrement des Brebottais.

L'ancien café du canal avait été créé par Jules Chevallier qui fut maire de la commune après la guerre de 1914/1918.

Faire revivre cet établissement dans le contexte d'aujourd'hui était un rêve, puis il est devenu un espoir. La communauté de Communes Sud Territoire l'a fait, dans le cadre de sa politique d'ouverture au tourisme. Merci aux élus communautaires et au président de la CCST.

Le canal fait partie de l'histoire de notre commune, même si, comme j'ai eu l'occasion d'expliquer à Madame la préfète, ce canal bloque l'écoulement des eaux aux préjudices des Brebottais.

Comme en témoignent les archives locales et départementales, notre commune a toujours eu des artisans/commerçants relativement nombreux.

Merci à Marie gérante de l'établissement de perpétuer cette tradition.

Depuis 1976 s'est aussi développée dans notre commune une vie associative qui lui a donné une identité particulière à travers ; **les traditions populaires** (danses traditionnelles et saint Nicolas), **la défense du patrimoine** (musée de l'artisanat) **les animations culturelles et historiques** (Spectacle).

Aujourd'hui, je me dis que tout l'investissement des bénévoles aura été utile à notre commune et au développement touristique de notre département. Je remercie très vivement tous ces bénévoles.

Notre commune a aussi eut la chance de rejoindre dans les années 2011/2012 la Communauté Sud Territoire qui avait elle aussi le souci du développement économique, touristique et culturel.

Le bâtiment à colombage du musée de l'artisanat fera maintenant bon ménage avec l'auberge du canal, sa petite sœur née en 2019.

Merci à l'ensemble des financeurs, présents ici.

Merci à Marie qui a pris la responsabilité d'exploiter cette Auberge avec l'aide de ses parents. Nous comptons sur vous.

Pour conclure je voudrais attirer votre attention sur le cadre agréable de ce site et de son environnement précieux à sauvegarder et dont des aménagements sont encore nécessaires pour améliorer le fonctionnement de ce point d'accueil touristique. Je vous remercie de votre écoute.

Chemin forestier au bois défendu

La création de ce chemin était compliquée, car le secteur est très marécageux. Il était cependant nécessaire de réaliser ce chemin pour accéder à un secteur forestier inexploitable depuis de nombreuses années. Ce chemin a été créé avec l'autorisation du garde forestier.

Coût de l'investissement : 6 108,00 Euros

Le pont du canal est à ce jour une interrogation mais aussi une opportunité

Nous contacterons les responsables du Département afin de savoir comment le pont sera restauré.

Celui-ci devra être complété par un passage piétonnier entre le canal et le parking situé entre le canal et la Bourbeuse et créé par le Département en 2000/201.

3, Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est relativement bien passée, la classe de Brebotte accueille 26 élèves. Nous avons changé de transporteur (prix intéressant et proximité).

Le jour de la rentrée, le service restauration a accueilli 12 enfants et le lendemain 22.

La suppression de la classe, créée à Brebotte il y a deux ans, a été vécue comme un assassinat du syndicat de gestion. En conséquence, le projet naissant d'un groupe scolaire unique n'aura vraisemblablement pas de suite. Pour la défense de l'école, la lutte des parents d'élèves a été exemplaire. Il faut voir l'avenir avec eux.

4, Délibération à prendre concernant les coupes forestières 2019/2020

Les parcelles concernées sont : la parcelle 7 située à la Millière (secteur de la cabane de chasse), la parcelle 10 à la Millière (secteur Banné), la parcelle 3 au bois Défendu.

Le devis s'élève à 4'549 Euros pour 140 m³ (abattage, façonnage de grumes, débardage, câblage)

Délibération : le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces travaux.

Une information est donnée, concernant un devis de 2 500€ pour l'abattage d'arbres potentiellement dangereux à l'entrée de Brebotte côté Froidefontaine. Des discussions sont en cours à ce sujet avec la Direction des routes du Conseil Départemental, car ces arbres dangereux leur appartiennent.

5, Point sur les travaux envisageables pour 2020

Les dossiers d'aide auprès du Département doivent être déposés avant le 15 octobre 2019. Il faudrait effectuer des choix de travaux prioritaires, sans trop engager l'avenir du prochain conseil municipal qui sera élu en mars 2020. Le maire précisa qu'il postulerait pour un nouveau mandat en mars 2020 et que quelque soit le résultat des élections municipales, il est indispensable, pour l'intérêt de la commune, de déposer des dossiers.

Le débat est lancé à travers quatre pistes de réflexions :

- 1, Terminer les aménagements autour de la mairie en macadam
- 2, Prévoir deux portions d'aménagement de bordure de route, l'une dans le secteur du stop et l'autre concernant la suppression de deux grilles d'écoulement des eaux au début du chemin piétonnier à hauteur du 11 rue de l'Ecrevisse.
- 3, Réaliser un nouvel aménagement routier de sécurité
- 4, Réaliser un accès handicap pour l'école ainsi que des toilettes handicapées

Dans le débat ouvert qui a suivi, d'autres objectifs furent évoqués, comme refaire la toiture de la mairie, envisager un ravalement de façade, remettre en état le bûcher de l'ancien presbytère ou refaire des chemins communaux en macadam.

6, Subvention partenariat avec le département

Après des échanges intéressants, deux dossiers ont été retenus comme prioritaires et pouvant bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un partenariat avec le Département.

- 1, Monter un dossier pour des bordures dans le secteur du stop et la suppression de deux grilles d'écoulement des eaux au début du chemin piétonnier dans le secteur du 11 rue de l'Ecrevisse
- 2, Monter un dossier pour un accès handicap à l'école et des toilettes handicapées.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2020.

Le maire est autorisé à présenter ces dossiers suivant les règles définies par le partenariat du Conseil Départemental.

7, Point sur les subventions encaissées en 2019

Nous avons reçu quelques subventions de 2017 et 2018, il s'agissait de solde de subventions.

Il reste à encaisser des aides de 2018 et 2019, les provenances et les montants sont les suivants :

- CCST: 3055,55 + 1189,70 + 3500,00
- Département: 10 000,00
- Subvention Europe: 2 245, 07

- DSIL (État par Préfet de Région) : 5 276, 25
- DETR : 6 110,50 + 8 453,41 + 3 372, 50
- **Total des aides à percevoir: 45 539,23 €**

8, Situation de la trésorerie de la commune

La trésorerie à ce jour est de 46 274,64 euros.

Le prêt relais doit être remboursé pour le 25 janvier 2020, il restera après ce remboursement un solde de 11 689,64 Euros.

A cette somme de 11 986, 64 doivent s'ajouter les subventions à venir de l'ordre de 45 539,23 Euros.

9, Point sur le dossier de défense au sujet du fossé des trous de marne

Le maire rappelle l'historique de cette affaire, où un service de l'état la DDT (Direction Départementale des Territoires) a pris des décisions contraires à l'intérêt des habitants de la commune. Le conseil municipal a reçu sur ce dossier l'appui des parlementaires.

S'en sont suivies deux réunions avec la Direction Départementale des Territoires et la Préfète. Le conseil municipal a reçu des réponses négatives à sa demande de retirer le fossé des Trous de Marne d'un classement abusif en cours d'eau. Le conseil municipal refuse cette décision qui pénalise les habitants de la commune puisque que ce fossé ne pourra plus être véritablement entretenu pour servir d'exutoire des eaux de crue en cas de forte pluie.

En conséquence, les élus ont décidé d'engager un recours au tribunal administratif en faisant appel à un cabinet d'étude « Atmo Drainage et Hydraulique Agricole » située dans le Jura. Le recours à un géomètre a été nécessaire pour obtenir un plan topographique complet du secteur incriminé.

Ce travail réalisé par des professionnels conforte le point de vue des élus communaux.

Le dossier sera déposé prochainement au tribunal administratif.

Le maire regrette la situation créée par la DDT et le fait que la préfète n'ait pas attribuée « la dérogation » demandée par notre sénateur pour notre commune.

10, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, réponses de la DDT

La mairie est confrontée depuis juin 2019 à un nouveau dossier de la Direction Départementale des Territoires concernant un élargissement de la zone d'inondation à l'intérieur du village. Une réunion, à laquelle ont été invités tous les propriétaires concernés, s'est tenue en mairie le 3 juin. La lettre ci-dessous a été transmise au service concerné :

« Objet : Plan de Prévention des Risques d'Inondation projet 2019

La commune de Brebotte donne un avis défavorable sur le dossier qui lui a été présenté.

Le défaut de cotes altimétriques ne permet pas une étude sérieuse du projet présenté.

Elle formule les remarques et propositions suivantes qui doivent permettre une révision du plan proposé.

Le secteur de la vallée de la Bourbeuse avec sa zone naturelle inondable n'expose aux risques inondation aucune des habitations de l'agglomération de Brebotte. Son rôle de tampon sécurité pour un écoulement maîtrisé des eaux de crue nous apparaît une bonne chose.

Il en est de même pour la zone inondable des champs de la Nos.

La préoccupation des habitants de la localité est la gestion des eaux de la vallée de l'écrevisse et la gestion des zones inondables en amont de notre localité.

*Le problème majeur de la rivière l'Ecrevisse, dans la traversée de notre commune est son entretien et son calibrage. **En agglomération, l'eau ne doit pas être retenue.***

Dans les archives communales depuis 1808 jusqu'en 1927, son entretien et son calibrage étaient à l'ordre du jour environ tous les 30 ans.

Rien depuis 1927 n'a été réalisé en entretien général du cours d'eau l'Ecrevisse.

En 2001 déjà, le conseil municipal avait refusé de donner un accord favorable à la proposition de PPRI.

En effet, notre commune n'est concernée par aucun risque naturel d'inondation, mais par des risques de débordement liés aux infrastructures créées par des services de l'Etat, en l'occurrence deux ponts qui n'avaient pas un débit important de la rivière.

Les références de 1999 utilisées sont basées sur ce fait.

Notre demande : Il faut simplement supprimer les blocages actuels. Les ponts doivent avaler toute l'eau susceptible d'arriver.

Pour cela il faut :

30 mètres en amont et 30 mètres en aval de chaque pont, un calibrage correspondant à la largeur du pont et une propreté du lit de la rivière.

Nous pensons qu'avec ces mesures, appliquées rue du Moulin et rue de l'Ecrevisse, les risques d'inondations sont quasiment supprimés.

Si ces mesures n'apparaissent pas suffisantes aux responsables des administrations d'Etat, nous proposons d'utiliser la zone inondable située entre Brebotte et Recouvrance pour ralentir l'arrivée des eaux dans la localité de Brebotte et/ou de créer un exutoire de crue à côté de chaque pont (rue du moulin et rue de l'Ecrevisse).

Cela s'est déjà fait dans d'autres lieux, c'est réalisable dans notre commune.

Une autre piste possible à étudier est l'utilisation du canal du moulin (aujourd'hui sans écoulement) en sollicitant l'autorisation du propriétaire.

Les travaux engagés dans notre commune pour protéger les habitations du lotissement du Moulin n'ont pas été pris en compte.

En 2015, un trottoir a été créé le long de la route départementale 35 et en 2017, la commune a réalisé des travaux séparant la place communale et la rue du lotissement du Moulin.

Ces travaux sécurisent ce lotissement du risque inondation. Ce qui s'est passé en 1999 n'avait part ailleurs pas inondé le lieu où est maintenant implanté ce lotissement.

La commune subit depuis 2017 des contraintes et servitudes supplémentaires liées au pipeline de gaz, cela sans aucune compensation. Elle n'a pas à subir à nouveau des contraintes injustifiées qui dévalorisent des habitations.

La situation très particulière de notre commune devra bien un jour être prise en considération par les services de l'Etat.

Elle est située en aval de la vallée de l'Ecrevisse dont elle reçoit toutes les eaux.

La commune est enclavée côté Bretagne et côté Froidefontaine.

Cette configuration particulière est aggravée par le blocage que représente le canal du Rhône au Rhin.

Cette situation est connue depuis 1930 de nombreuses correspondances et réunions avec les services de l'Etat et ceux de la compagnie de navigation ont débouché sur la création d'un contre fossé. Ce contre fossé est un élément essentiel pour la sécurité de notre commune, tout comme l'est la zone inondable des champs de la Nos.

Ce contre fossé doit être nettoyé périodiquement de même que l'aqueduc qui traverse la R.D. 13 à hauteur de pont du canal.

En 2009, la commune a créé un fossé exutoire de crue, au lieu dit les Trous de Marne, ce fossé est aujourd'hui une source de litige avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Ce fossé fait partie des structures créées par la commune contre le risque inondation.

Nous demandons que le statut de cours d'eau qui lui a abusivement été donné soit revu et que ce fossé retrouve son rôle initial exutoire de crue. Pour cela, il doit être chaque fois que nécessaire curé.

Concernant la traversée du canal du Rhône au Rhin par la rivière l'Ecrevisse, nous demandons que soient remis en service les structures de vannes qui permettaient en cas de grosses eaux de ne pas laisser s'élever le niveau du bief de l'écluse N°5 dont la cote altimétrique doit être précisée.

La commune entreprendra toutes les démarches utiles auprès des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du SDAGE, du Conseil Départemental, du SAGE, des Voies Navigables de France et de la Communauté de Communes Sud Territoire, dans le cadre de sa compétence Gémapi.

Dans l'attente de solutions raisonnables, nous vous prions Monsieur le directeur d'agréer nos sincères salutations ».

En réponse à nos demandes, un courrier du directeur de la DDT nous est parvenu, il est insatisfaisant, car il ne répond pas aux demandes des habitants. Nous avons renouvelé ces demandes.

11, Dossier fondation du patrimoine pour le bâtiment église

Tout était fait, mais le service « des architectes des bâtiments de France » dont l'avis est nécessaire pour la fondation du patrimoine, a des exigences contraires aux souhaits des communes de Brebotte et de Bretagne. Ces exigences seront par ailleurs coûteuses et contraignantes. Ceci malmène notre collaboration avec la fondation du patrimoine.

Voici le contenu de la lettre adressée à la Fondation du patrimoine le 15 juin 2019 :

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

Suite à notre dernière rencontre avec Monsieur Beguel, notre dossier a pris du retard par rapport à l'architecte des Bâtiments de France qui a répondu tardivement à notre demande.

Notre église n'est pas classée comme patrimoine, mais le retable est inscrit à l'inventaire et notre église a une histoire dès 1376 à travers la chapellenie Saint Nicolas.

Comme Monsieur Noblanc vous l'a signalé, nous nous sommes mis d'accord sur la restauration des vitraux et leur protection. Pour les autres travaux prévus comme le plafond, les murs et la mise en conformité, nous réétudierons ces points en fonction des possibilités que nous donnera le résultat de la souscription.

Notre souhait étant une remise en état général correspondant à la reconstruction de la nef dans la période 1765/ 1769 :

Mise en valeur du plafond de bois et de son poutrage.

Mise en valeur de la voûte séparant le chœur et la nef

Mise en valeur des pierres des murs intérieurs

Mise en conformité (sortie de secours et aménagement des bancs)

Nous souhaitons éviter la peinture toujours précaire dans un édifice peu chauffé.

Hors budget de restauration intérieure, les communes de Brebotte et Bretagne financeront les travaux de drainage autour des fondations de l'édifice. Les communes ont aussi depuis des décennies financées la mise à neuf du clocher et de la toiture de l'édifice.

Il est évident que sans réparation de l'intérieur, notamment du plafond, les municipalités seront à moyen terme dans l'obligation de fermer au public cette église dont le site est particulier et possède des éléments intéressants.

Sont parties prenantes de ce projet de restauration :

La paroisse apportera un financement

Les communes qui ont toujours assuré l'entretien des structures

L'association Vivre Ensemble qui dispose d'une expérience en matière de sauvegarde du patrimoine.

Notre souhait est de voir la souscription lancée pour mi-juillet 2019, cette date correspondant au 250ème anniversaire de la reconstruction de la nef de l'église Saint Etienne.

Veillez agréer nos cordiales salutations.

Le maire de Brebotte : chargé de coordonner les acteurs de ce projet.

12, Offre d'achat groupé du SDIS pour des défibrillateurs

Nous avons actuellement un appareil, mais nous proposons d'adhérer pour prévoir l'avenir. Accord du conseil.

13, Subvention 2019 pour l'association Vivre Ensemble

Nous l'avons déjà évoqué lors d'une réunion précédente, la subvention de 600€ pour 2018 n'avait pas été versée à l'association. Le conseil avait donné un accord pour verser cette subvention en 2019.

Il faudrait aujourd'hui autoriser le paiement d'une subvention du même montant pour l'année 2019.

Accord du conseil

14, Cérémonie du souvenir du 11 novembre et 75ème anniversaire de la libération

Il est proposé de faire une cérémonie le 11 novembre en y associant la libération de 1944, comme nous l'avons fait en 2018. Cette cérémonie se déroulera à 17h. Accord des élus.

15, Lancement de l'opération brioche de l'Adapei

La mairie mettra en place la même procédure que les années précédentes en distribuant des bons de commande.

Les élus vous remercient pour l'intérêt que vous porterez à cette association qui gère les centres pour les personnes handicapées.

16, Questions diverses

Repas rencontre des personnes de 65 ans et plus:

La date du dimanche 13 octobre a été retenue. Toutes les personnes concernées recevront prochainement une invitation.

Echange, achat ou convention sur une limite entre l'école et le chemin de l'église à modifier entre la commune et un particulier.

Les élus après explication sur un secteur difficile à entretenir attenant au préau de l'école donne un avis favorable à la recherche d'un accord.

Mur du cimetière Côté chœur de l'église :

Une petite partie du mur risque de s'effondrer dans un avenir proche, il est proposé de faire appel à une entreprise d'insertion pour faire le point sur les travaux à réaliser et avoir une idée sur le budget à mobiliser.

Cloches et paratonnerre :

L'assurance de la commune a pris en charge une réparation pour remettre l'installation comme elle l'était avant le vol de cuivre. La commune de Bretagne prendra en charge sa part de 2/5ème. Suite aux disponibilités de l'entreprise, ces travaux seront réalisés prochainement.

Broyage de la végétation des fossés et accotements des chemins d'exploitation et des chemins ruraux.

Ce travail est confié à une entreprise spécialisée. Il est réalisé tous les ans à l'automne Pour 2019, cela a été fait début septembre. La commune demandera également des devis pour curer certains fossés et étudier la création d'un nouveau fossé chemin de la Millière pour protéger le chemin rural en question. La taxe de voirie a pour objet de permettre un bon entretien des chemins d'exploitation (nettoyage des fossés, des accotements et entretien des chemins d'exploitation). C'est la commune qui en est propriétaire. Toute intervention sur ces chemins doit se faire avec son autorisation.

Nouveau dépôt sauvage de matériaux chemin du Pâquis

Ces dépôts sont malheureusement récurrents. Ce sont aujourd'hui des incivilités ordinaires, alors que des déchetteries sont à disposition de la population et des entreprises. A chaque fois, la police et la gendarmerie sont contactées et elles établissent des constats.

Nid de cigognes jugé dangereux par Enedis

Le maire a été contacté par Enedis au sujet du nid de cigogne qui devient trop haut et trop lourd. Enedis a obtenu les autorisations, qui lui sont indispensables, des organismes comme la Dréal (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la Lpo (ligue de protection des oiseaux). Des discussions avec Enedis sont engagées, afin de convenir d'un nouvel endroit.

Intervention du public présent en fin de réunion

Deux prises de parole ont été demandées :

Une pour complimenter sur la création de l'Auberge du Canal, sur la qualité de cet accueil et le niveau de qualité de la restauration et des hébergements.

La seconde pour évoquer la présence prolongée et peu attrayante de poubelles qui restent au bord des routes ou sur de la voie piétonne où passent les promeneurs et les marcheurs.

Le maire indique avoir eu à plusieurs reprises des réclamations dans différentes rues de la commune, soit des bacs mis trop tôt, soit des bacs vides restant plusieurs jours sur les trottoirs. Il compte sur la bonne volonté de tous pour faire de notre commune un village propre et accueillant.

Natura 2000

Nous vous informons que l'arrêté n° DDTSEEF-90-2019-01-07-004 modifie l'arrêté interdépartemental du 23 juin 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement, des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences à Natura 2000.

Vous pouvez consulter les documents réglementaires relatifs à Natura 2000 sur le site internet des services de l'Etat.

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000/Evaluation-d-incidences-Natura-2000-EIN>

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants du Territoire de Belfort

Cette plateforme est destinée aux aidants du Territoire de Belfort. Il s'agit d'un service totalement gratuit qui vise à soulager et/ou à accompagner le proche aidant. Les principaux axes sont :

Proposer un soutien et une écoute

Mettre en place des aides, les coordonner et informer sur les structures de répit et d'accompagnement

Sensibiliser les aidants et les former à la maladie et à ses conséquences

Favoriser la rencontre et échanges entre aidants

Abrogation de l'arrêté limitant l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 2019, **Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, a décidé de lever toutes les mesures de restriction des usages de l'eau** applicables dans le Territoire de Belfort et mises en place depuis le 11 juillet dernier en raison d'une évolution favorable de la situation hydrologique.

Les précipitations survenues ces dernières semaines et les températures relativement basses ont permis une lente amélioration du débit des cours qui devrait se maintenir à l'approche de l'hiver, période où la sollicitation de la ressource est toujours moindre.

Néanmoins, la situation reste fragile. La vigilance doit être maintenue dans l'attente de la recharge des nappes phréatiques, amorcée à ce jour, au risque d'être confronté en 2020 à un déficit hydrique plus marqué et plus précoce qu'en 2018 et 2019.

Chacune et chacun d'entre nous devons conserver des comportements économes en eau en tout temps. Au-delà des gains financiers que cela peut représenter, il en va de la préservation des ressources en eau superficielle et en eau souterraine, essentielles pour notre alimentation en eau potable tout comme pour la préservation de l'eau et de la vie en milieu naturel.

Les gestes simples qui évitent le gaspillage :

- Ne pas laisser couler un robinet inutilement ;
- Préférer une douche à un bain ;
- Réutiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Faire tourner le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine charge ;
- Relever le compteur d'eau régulièrement pour repérer les fuites.
- Stopper les usages non prioritaires
 - Lavage de la voiture
 - Nettoyage des terrasses
 - Arrosage des pelouses

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé une semaine du 28 octobre au 3 novembre 2019.